

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 10 du 10 mars 2016

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et accords-cadres au ministère de la défense.

Du 23 février 2016

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et accords-cadres au ministère de la défense.

Du 23 février 2016

NOR D E F D 1 6 0 5 9 9 1 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Arrêté du 22 juin 2007 (JO n° 162 du 14 juillet 2007, texte n° 31, p. 11952 ; signalé au BOC 14/2008 ; BOEM 110.2.2, 430.1.1.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 53 du 3 mars 2016, texte n° 29 ; signalé au BOC 10/2016.

Le ministre de la défense,

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et accords-cadres au ministère de la défense,

Arrête :

Art.1^{er}. - L'annexe A à l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé est remplacée par l'annexe A suivante :

« ANNEXE A

ORGANISMES OU AUTORITÉS dont relèvent les personnes habilitées	PERSONNES HABILITÉES	MONTANT MAXIMUM DES MARCHÉS (1)
Directions et services relevant du chef d'état-major des armées		
Direction centrale du service de santé des armées	Directeur des approvisionnements en produits de santé	Sans limitation
Direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense	Directeurs des directions interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Toulon et de Brest	Sans limitation
Direction centrale du service du commissariat des armées	Directeur du centre d'expertise de soutien général des armées	Sans limitation
	Directeurs des plates-formes achats finances	Sans limitation
	Directeur du centre d'expertise de la restauration et de l'hébergement interarmées	Sans limitation

	Directeur du service spécialisé de la logistique et du transport	Sans limitation
	Directeur de l'établissement logistique de Roanne	15 000 euros HT
	Chefs des groupements de soutien de base de défense en métropole (2)	MAPA x 1
	Commandant de l'école des fourriers	MAPA x 0,66
Direction centrale du service des essences des armées	Directeur de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées	Sans limitation
	Adjoint interarmées de soutien pétrolier	Sans limitation (3)
	Chef du détachement de liaison du service des essences des armées, à l'étranger	Sans limitation (3)
	Directeur du centre d'expertise pétrolière interarmées	MAPA x 20
	Chef du détachement de liaison du service des essences des armées auprès de l'état-major de la marine	MAPA x 7 (4)
Divers	Commandants des formations administratives (5)	MAPA x 1
Armée de terre		
Etat-major de l'armée de terre	Directeur du service de la maintenance industrielle terrestre	Sans limitation
	Commandant de la base de soutien du matériel de Neuvy-Pailloux (service de la maintenance industrielle terrestre)	MAPA x 3
	Chef du détachement de Moulins de la base de soutien du matériel de Clermont-Ferrand (service de la maintenance industrielle terrestre)	MAPA x 3
Divers	Commandants des formations administratives (5)	MAPA x 0,66
Marine		
Direction centrale du service de soutien de la flotte	Directeur local du service du soutien de la flotte de Brest, directeur adjoint	MAPA x 70
	Directeur local du service du soutien de la flotte de Toulon, directeur adjoint	MAPA x 70
	Directeur d'antenne de soutien des Antilles	MAPA x 10
	Directeur d'antenne de soutien de Nouvelle-Calédonie	MAPA x 10
	Directeur d'antenne de soutien de Polynésie française	MAPA x 10
	Directeur d'antenne de soutien de La Réunion	MAPA x 10
Divers	Commandants des formations administratives (5)	MAPA x 0,66
Armée de l'air		
Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense	Chef du service des contrats et des finances	Sans limitation
	Adjoints au chef du service des contrats et des finances	MAPA x 100
	Chef de la division des contrats du service des contrats et des finances et ses adjoints	MAPA x 1
	Président de la commission des contrats et ses adjoints	MAPA x 100
	Directeurs des structures spécialisées d'achat et de mandatement de Bordeaux-Mérignac et de Bordeaux-Beauséjour	Sans limitation
Service industriel de l'aéronautique	Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique d'Ambérieu-en-Bugey	MAPA x 50
	Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux	MAPA x 50

	Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand	Sans limitation
	Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Cuers-Pierrefeu	MAPA x 50
	Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Bretagne	MAPA x 50
Divers	Commandants des formations administratives (5)	MAPA x 0,66
Direction générale de l'armement		
Direction des opérations	Chef du service des achats d'armement	Sans limitation
	Adjoints du chef du service des achats d'armement	Sans limitation
Direction de la stratégie	Directeur du centre d'analyse technico-opérationnelle de défense	MAPA x 50
	Directeur de DGA intelligence technique et économique	Sans limitation
Secrétariat général pour l'administration		
Direction du service national	Directeurs d'établissements et adjoints de ces directeurs	MAPA x 10
Service d'infrastructure de la défense	Directeur du centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la défense	Sans limitation
	Directeurs des établissements du service d'infrastructure de la défense	Sans limitation
Divers		
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	Directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire (6)	Sans limitation (7) (8) (9)
	Directeurs des services chargés de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française (6)	Sans limitation (7) (8) (9)
	Directeur du service technique de l'aviation civile	Sans limitation (7) (8) (9)
Quartier général du cabinet du ministre de la défense	Chef du quartier général	MAPA x 1 (10)
<p>(1) L'expression « MAPA x » s'entend comme suit : montant égal à n fois le seuil des marchés et accords-cadres pouvant être passés selon la procédure adaptée tel qu'il est fixé par l'article 26-II du code des marchés publics.</p> <p>(2) Les chefs des groupements de soutien de base de défense, commandants de formation administrative, reçoivent délégation pour passer les marchés publics et accords-cadres nécessaires au soutien commun ou spécifique des formations de la base de défense, lorsque les besoins ne sont pas satisfaits par un marché public, un accord-cadre ou une convention passés par un autre pouvoir adjudicateur du ministère ou interministériel.</p> <p>(3) Délégation limitée aux marchés et accords-cadres de produits pétroliers à l'étranger, dans la zone de compétence des personnes habilitées.</p> <p>(4) Délégation limitée aux marchés subséquents d'approvisionnement en produits pétroliers des bâtiments en escale à l'étranger.</p> <p>(5) A l'exception des commandants des formations dont la liste est prévue à l'article 4 de l'arrêté du 29 novembre 2010 portant création et organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défense, les commandants des formations administratives (corps de troupe de l'armée de terre, formations de la marine, bases aériennes et organismes administrés comme tels) soutenues par un groupement de soutien de base de défense ne peuvent passer et signer les marchés publics et accords-cadres mentionnés ci-dessus que dans le cas où la formation, l'organisme ou un de ses éléments se déplace à l'extérieur de la base de défense.</p> <p>(6) Délégations accordées sur le fondement du décret n° 51-196 du 21 février 1951 fixant les attributions respectives du secrétariat d'Etat aux forces armées air, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux forces armées guerre, en ce qui concerne les installations immobilières du département de l'air et de son arrêté</p>		

d'application du 22 février 1951 fixant les attributions respectives du secrétaire d'Etat aux forces armées air du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux forces armées guerre en ce qui concerne les installations immobilières du département de l'air.

(7) Délégation limitée aux marchés et accords-cadres se référant aux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) (travaux), y compris les marchés de travaux passés à l'étranger ne se référant pas à ce CCAG.

(8) Délégation limitée aux marchés et accords-cadres de nature industrielle, de prestations intellectuelles et de fournitures courantes.

(9) Limitation applicable aux seuls marchés de définition ou de maîtrise d'œuvre passés conformément aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et de ses textes d'application.

(10) Pour le chef du quartier général, la délégation pour passer les marchés de fournitures et services est applicable dans des conditions fixées par arrêté.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 février 2016.

Jean-Yves LE DRIAN.